

APPENDICE No 6

a perdu deux membres, mais en se servant des mains de son père et de ses yeux, il a établi un bras qui lui convenait. Il emploie ses deux bras pour travailler dans une petite usine à Meaford. Il peut s'habiller et se déshabiller lui-même, et faire tout ce qu'il veut, sauf mettre sa cravate. Il a demandé que ce bras soit soumis à l'attention du Parlement canadien, afin qu'il soit fait une démonstration de ce bras, pour l'avantage des amputés du bras, surtout. J'avais l'intention d'en apporter une photographie, mais je l'ai oubliée. J'en enverrai une un peu plus tard au comité, montrant M. Gawley avec ses bras. Nous demanderions que son bras fasse l'objet d'une démonstration par les amputés du bras afin qu'ils constatent son utilité. C'est un bras qui a l'air incommode, mais je pense que l'on pourrait le rendre adaptable, et tout ce que M. Gawley demande, si le gouvernement désire fabriquer ces bras, c'est qu'on lui permette de donner son aide dans leur fabrication, parce qu'il connaît le bras et son modèle.

M. Caldwell:

Q. Son bras est-il breveté?—R. Non. Je dirais que le gouvernement devrait le protéger en cela. Il l'offre au gouvernement, et tout ce qu'il demande, c'est qu'on lui permette son concours dans la fabrication.

Comme vous le savez, nous avons dans notre Association un grand nombre d'aveugles, et la question de l'allocation pour les compagnons des aveugles s'est présentée très souvent. Les soldats aveugles m'ont chargé d'exposer leurs vues au comité, et ils demandent que l'allocation pour les compagnons soit portée à \$550, à cause du fait que l'ancienne allocation de \$300—qui est encore en vigueur à l'heure actuelle—ne suffit pas à faire trouver des compagnons pouvant conduire les aveugles en toute sûreté dans les rues.

M. Ross:

Q. Combien de vos hommes sont totalement aveugles?—R. Environ 170, d'après le capitaine Baker. L'allocation actuelle pour les compagnons ne suffit que pour un garçonnet, et elle est insuffisante pour un homme pouvant conduire les aveugles dans les rues. Je pourrais dire qu'il y a environ un mois, me trouvant sur la rue Yonge, à Toronto, j'ai remarqué un aveugle qui s'était faufilé entre un tramway et sa balladeuse. Il croyait monter dans la balladeuse, mais il se trouvait entre les deux tramways. Le tramway se préparait à partir, alors j'ai fait un signe au conducteur, qui a arrêté le wagon, afin que je pusse sortir l'aveugle de sa position dangereuse. S'il avait été accompagné d'un compagnon, celui-ci aurait pu faire monter l'aveugle à bord. Si je ne l'avais pas vu, dans cet instant, il se serait fait tuer en se faisant entraîner sous la balladeuse.

Messieurs, c'est tout ce que j'ai à vous dire.

On renvoie le témoin.

M. MYERS: Monsieur le président et messieurs: A différents intervalles, nous avons comparu devant ce comité et je garde un bon souvenir de notre dernière comparution ici. Je ne puis laisser passer cette occasion, sans commenter la courtoisie dont on a fait preuve à notre égard. Je me suis présenté aujourd'hui afin de traiter précisément de deux questions incorporées dans le rapport de la Commission royale à propos de ceux atteints d'invalidités totales, la première question étant l'usure des vêtements, et l'autre, relative à la révision du total des pensions accordées aux amputés. Je réalise combien ces questions sont embrouillées, et en parcourant le témoignage présenté au comité cette année, je remarque que le vendredi, 13 juin, le colonel Thompson, président de la Commission des Pensions, en rendant témoignage, a fait une certaine recommandation quant à la ligne de conduite à suivre touchant la recommandation de la Commission Royale au sujet des amputés. Nous approuvons la recom-